



# FORMULAIRE DE REPRISE D'ACTIVITÉ EN SORTIE DE CONFINEMENT

## Réservé aux membres 2020 du Yacht Club du Rhône

Ce présent formulaire définit les conditions auxquelles le membre signataire peut accéder au terrain et aux installations du Yacht Club du Rhône dans le contexte de sortie du confinement instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19.

Cette possibilité d'accès et les engagements pris par la signature de ce formulaire sont exclusivement réservés aux membres du club qui sont à jour de leur cotisation 2020 à l'exclusion de toute autre personne.

### En signant ce document :

- Il atteste avoir été informé que le Club s'est engagé à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle ;
- Il reconnaît que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection le Club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 ;
- Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans l'enceinte sportive du Club, notamment en respectant les gestes barrière rappelés ci-dessous ;
- Il s'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particulier celles édictées par le ministère des sports ainsi que celles stipulées dans le protocole de sortie de confinement de la FFV.
- Il s'engage également à respecter les obligations édictées par le Yacht Club du Rhône ainsi que les modalités mises en place par le YCR pour organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle. Ces obligations sont communiquées par mail à tous les membres et affichées à l'extérieur du Club House. Elles concernent en particulier l'accès au club House, au bureau, à l'atelier, aux sanitaires et vestiaires, et globalement à tous les équipements du Club. Le chef de Base est la seule personne habilitée à répondre à toutes questions relatives à ce document sous l'autorité du président, des vice-présidents et du référent COVID.

Nom et prénom du membre : .....

Pour les mineurs nom et prénom du responsable légal : .....

Atteste avoir pris connaissance du Protocole de sortie de confinement de la FFV et des conditions spécifiques de mise en application au Yacht Club du Rhône Date : ..... fait à : .....

Signature :  
(du membre majeur ou du responsable légal pour les membres mineurs)

### LES GESTES BARRIÈRE :



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades